

PROJET DE PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2019 A 17 H 00

Le cinq septembre 2019 à 17 heures 00 s'est réuni le Conseil municipal de la commune nouvelle VALDOULE, convoqué le 29 Août 2019

Etaient présents : AIMONIER Jean Luc, AUBERT Eveline, BOURGEAUD Nathalie, CHARMET Brigitte, COMBE Liliane, CORREARD Jean Louis, DEWILDE Claudine, ENDIGNOUS Lucile, GARAMBOIS Denise, TENOUX Gérard,

absents ayant donné pouvoir :

**CALISSI BARRAL Jonathan a donné pouvoir à Eveline AUBERT
CORREARD Thierry a donné procuration à Jean Louis CORREARD
TENOUX Stéphane a donné procuration à Brigitte CHARMET**

Etaient absents :

AUBEPART André, BERENGUIER, CORBIERE Jean, GIROUSSE Gilles, JOUBERT Hervé, LOMBARD Philippe,

Assistaient également : Corinne TENOUX.

- Validation du compte rendu de la réunion du 02 juillet 2019
- Appel d'offre « réfection du captage de Bouchet »

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la réfection du captage d'eau potable de Bouchet à Montmorin Valdoule avec les entreprises DJTP05 et CGTP05 pour la tranche ferme d'un montant de 65 871.50 € HT, ainsi que les tranches optionnelles A pour un montant de 62 693.50 € HT et B pour un montant de 73 272.50 € HT.

- Appel d'offre « voirie 2019 »

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant la voirie 2019 avec l'Entreprise La Routière du Midi pour un montant de 63 889.30 euros HT.

- Contrat PEC Chantal COMBE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le contrat PEC de Madame Chantal COMBE se termine le 16 septembre 2019 et qu'il y aurait possibilité de le renouveler pour une année du

17 septembre 2019 au 16 septembre 2020, à raison de 20 heures hebdomadaires, pris en charge à 60 % par l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat pour une durée de un an selon les conditions ci-dessus.

- Eclairage Public

Le Maire fait part à son Conseil des différents devis réceptionnés, relatifs à l'éclairage public de Montmorin Valdoule ainsi que des différents éclairage possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient :

- Pour le remplacement des éclairages de l'Eglise, le devis Avenir Elec pour un montant de 3 119.00 euros HT
- Pour l'installation de type façade pour la tour de l'horloge, le devis Avenir Elec pour un montant de 7 659.05 euros HT
- Pour le remplacement de l'ensemble de l'éclairage public suivant le descriptif fourni par la Mairie, le devis Avenir Elec pour un montant de 10 158.91 euros HT

Et autorise Le Maire à en régler la facture par acompte suivant l'avancement des travaux, sitôt ceux-ci exécutés.

- Suivi des travaux (Fontaines, dossiers DETR 2019

Le Maire fait part à son Conseil des différents devis reçus pour l'installation de chauffage et éclairage dans les Eglises de Bruis Valdoule et Montmorin Valdoule. Le total des devis s'élève à la somme de 26 322.26 euros HT.

Après un rapide tour de table, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer une demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes à hauteur de 50 %, soit une subvention de 13 161.13 euros.

- Questions diverses

Le Maire demande à l'assemblée s'ils sont d'accord pour traiter trois points et délibérer. Le Conseil Municipal, étant favorable, donne son accord.

- Cotisation ADIL de 85.05 euros pour 2019. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le paiement de cette cotisation.
- Délégation de signature à Mme Aubert Eveline, 1^{er} adjoint, pour la signature des actes administratifs
- Monsieur le Maire fait part à son conseil d'une possibilité de financement de travaux de voirie par le Conseil Départemental des Hautes Alpes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise un dépôt de demande de financement auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes à hauteur de 50%

- Problème des OM pendant la période estivale : voir la possibilité de faire installer un bac à cartons

- Traitement de plusieurs courriers personnels :

Mr Bonnet fait part des trous dans le chemin communal allant chez lui, causés par le SYME.

La routière du midi réparera et enverra la facture au SYME05

Mme Imbard, courrier relatif à l'élagage sur le chemin du Gâ

Monsieur Mémoli, concernant le chemin du Moulin. Le conseiller municipal, délégué à la voirie, se rendra sur place.